



ROULONS PLUS PROPRE

UN BILAN POSITIF

PLUS DE **1 MILLION** DE PRIMES À LA CONVERSION DEPUIS 2018*



LES MÉNAGES BÉNÉFICIAIRES

42% sont **non imposables**

Plutôt **ruraux**

(vivant dans des communes de 1 000 habitants/km² en moyenne)



LES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX

Réduction de la pollution atmosphérique



715 tonnes

baisse de la pollution aux particules fines depuis 2015

Gain valorisé dans l'évaluation socio-économique pour un montant de 43 millions d'euros sur la seule année 2022**

Gain en CO₂



1,7 M tonnes

de CO₂ depuis 2015



19 millions d'euros

sur la seule année 2022 (valorisé à 54 € la tonne)

Réduction des émissions de consommation et de production des carburants



LES EFFETS BÉNÉFIQUES

Mise à la casse de véhicules anciens, âgés en moyenne de

19 ans, diesel à 75 %

Remplacement par des véhicules récents moins polluants



DES GAINS POUR TOUTE LA SOCIÉTÉ constatés en 2022

Économies en carburant — **24 millions d'euros**

Économies en matière d'entretien de véhicule — **18 millions d'euros**

Ensemble des bénéfices de la prime à la conversion — **110 millions d'euros**

à mettre au regard des surcoûts liés à l'achat anticipé d'un nouveau véhicule (70 millions d'euros). Ce surcoût correspond au prix d'achat actualisé du nouveau véhicule plus performant.



UN BILAN POSITIF POUR L'ACQUÉREUR

560 €^{TTC} d'économies de carburant par an

245 €^{TTC} de réduction des frais d'entretien du véhicule par an



LES VÉHICULES ACHETÉS AVEC LA PAC

Taux d'émissions moyen :

36 g de CO₂/km

< à celui de l'ensemble des véhicules neufs (97g de CO₂/km)

30 %

sont achetés d'occasion

66 %

d'entre eux sont des véhicules zéro émission, le reste étant de norme Euro 6 (la plus récente)

Prix moyen **25 000 €**

* Étude réalisée sur une base de 92 000 véhicules (données 2022 de l'Agence des services de paiement de l'État)

** La valeur que représente, pour l'ensemble de la société, la diminution de la mortalité et de la morbidité grâce à la réduction de ces émissions

24090 DICOM / Mobilité - Juin 2024.

